

COMMUNE DE SAINT JEAN DU GARD

Délibérations du Conseil Municipal du 30 Septembre 2019 à 14h 30

Le Conseil Municipal de la Commune de SAINT JEAN DU GARD est convoqué en séance ordinaire dans le lieu habituel de ses réunions, le 30 septembre 2019 à 14H 30.

La 1^{ère} Adjointe,
Gisèle GEOFFRAY



L'an deux mil dix-neuf et le trente septembre, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame Gisèle GEOFFRAY, 1^{ère} Adjointe.

Suite à l'appel de présence, l'Assemblée est ainsi constituée :

Présents : Martin BOODT, Sabine BRETONVILLE, Martine COSTE, Jean-Marie DAUPHIN, Carine FOURNIER, Yves GALTIER, Gisèle GEOFFRAY, Didier GOUT, Sylvie JULLIAN, Sinazou MONE, Emile MOREAU, Marie-Ange SABOYA, Martine VIGOUROUX.

Procurations : Manuel HERNANDEZ donne procuration à Didier GOUT, Michel RUAS donne procuration à Gisèle GEOFFRAY.

Absents excusés : Michel ANThERIEU, Claire-Lise CAVALIER, Kévin DAMBROSIO, Lionel DUMAS, Mireille LALLEMAND, Aliénor MEYNADIER.

Absents : Jean-Pierre BROQUIN, Alexandra FOSSAT.

oooooooooooooooooooooooooooo

Madame Gisèle GEOFFRAY ouvre la séance et fait constater que le quorum est atteint. Conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil Municipal est appelé à désigner le secrétaire de séance. Madame Gisèle GEOFFRAY est candidate et après vote du Conseil, elle est élue à l'unanimité.

Ensuite, la Présidente soumet à l'Assemblée le procès-verbal de la précédente réunion qui est adopté à l'unanimité.

oooooooooooooooooooooooooooo

N°2019_09_106 – MESURES D'AIDE D'URGENCE AUX SINISTRES « CANICULE ET INCENDIES »

Madame Gisèle GEOFFRAY présente à l'Assemblée le compte-rendu de la réunion tenue en Préfecture le 18 juillet dernier avec comme thème « canicule et incendies 2019 : aides aux sinistrés ».

Vu l'importance des sinistres et dégâts constatés, il est urgent de trouver des réponses adaptées pour venir en aide aux exploitants agricoles concernés. Face à cette situation, le rapporteur propose l'exonération totale de la part communale de la taxe foncière sur les propriétés non bâties (TFNB) en 2020, article 1395A bis du Code Général des Impôts (CGI) qui concerne l'exonération de la taxe foncière sur les propriétés non bâties des vergers, cultures fruitières d'arbres et arbustes et vignes.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

ADOpte A LA MAJORITE.

Didier GOUT ne prend pas part au vote.

Sylvie JULLIAN : les autres administrations (Région et Département) prendront-elles la même délibération ?

Gisèle GEOFFRAY : nous ne le savons pas.

Didier GOUT : nous ne sommes pas trop impactés. Cela représente environ 2 100 € de perte pour la Commune pour l'exercice 2020.

Le personnel administratif et la Police Municipale rejoignent le Conseil Municipal et à la demande de Didier GOUT, il est observé une minute de silence en hommage au président Jacques CHIRAC.

